



Formulaire obligatoire n°14030*04
Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)
Au titre de 20....**

Dénomination de l'entreprise													
N° SIRET de l'établissement principal													
Adresse	N°												
	Voie												
	Code postal												
	Commune												
Code Activité													
Activité													

A	Date	Signature

I. GÉNÉRALITÉS

Période de référence (JJMMAAAA)		/		/	2	0	au		/		/	2	0
------------------------------------	--	---	--	---	---	---	----	--	---	--	---	---	---

Entreprises mono-établissement n'employant pas de salariés exerçant leur activité de-plus de 3 mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions etc..). Si vous remplissez les conditions énoncées dans le cadre "Généralités" de la notice et complétez le cadre "CVAE" de votre déclaration de résultat vous êtes dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE. Veillez cocher cette case.	A1	
---	----	--

Date de cessation	W W		/		/	2	0
-------------------	-----	--	---	--	---	---	---

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur ajoutée	A2	
Chiffre d'affaires de référence	A3	
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	

*La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.*

